

## AVIS DE CRISTALLISATION DE DÉBENTURE

*Loi sur l'enregistrement foncier, L.N.-B. de 1981, chap. L-1.1, art. 26.1*

Numéro d'identification  
de parcelle : NID

Prêteur<sup>1</sup> : nom  
adresse

(Séquestre : nom  
adresse )

(Représentant du prêteur : nom )  
adresse

Corporation : nom  
adresse

Détails d'enregistrement  
de la débenture : \_\_\_\_\_

SACHEZ QUE la charge flottante contenue dans la débenture spécifiée à l'égard de la parcelle spécifiée, à l'encontre de la corporation spécifiée, a été cristallisée.

Date : \_\_\_\_\_

Témoin :

Prêteur, Séquestre ou Représentant :

signature \_\_\_\_\_

signature \_\_\_\_\_

<sup>1</sup> Des cas multiples peuvent être indiquées.